



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 11 mai 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan de l'opération de sécurité routière du week-end de l'Ascension 2016

Au vu des nombreuses infractions relevées lors des opérations de contrôle auxquelles ont procédé les forces de l'ordre lors du dernier week-end de l'Ascension, il apparaît qu'en dépit des risques, voire des sanctions encourues, nombre d'usagers persistent à présenter un comportement accidentogène sur la route.

La pratique d'une vitesse excessive (souvent eu égard aux circonstances), la conduite sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiant, le manque d'attention, l'accès à l'espace public dans un état de fatigue, le non-respect des règles de priorité et les dépassements dangereux ou encore les traversées hors des passages protégés sont les comportements les plus généralement constatés.

Toutes sortes de distractions, parmi lesquelles les plus couramment constatées sont l'utilisation du téléphone portable, mais aussi l'utilisation de système de guidage par satellite, la cigarette ou le port de dispositif d'écoute à l'oreille (interdit aux conducteurs de véhicules à moteurs comme aux cyclistes depuis le 1er juillet 2015) peuvent être à l'origine d'accidents graves.

Le respect de consignes de sécurité de base permet de limiter les risques d'accident, il s'agit notamment :

- de vérifier régulièrement la qualité de ses équipements (pression des pneumatiques, freins, lumières, moteur, ceintures, casques) ;
- de faire preuve de vigilance (garder son attention sur la route, faire des pauses régulièrement, contrôler ses angles morts) ;
- de vérifier son alcoolémie avant de prendre la route et en cas de doute de s'abstenir de prendre le volant en choisissant un autre conducteur ou en différant son départ ;
- de passer le volant ou de s'abstenir de conduire en cas de fatigue, de consommation d'alcool ou de médicaments (vérifier systématiquement les pictogrammes identifiant les médicaments pouvant avoir un retentissement sur les capacités de conduite) ;
- d'adapter sa vitesse aux circonstances (densité de circulation, visibilité, état de la chaussée, abords de chantiers) ;

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin – Viviane Chevallier
responsable du pôle de la communication interministérielle – chargée de la communication et des relations presse

Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45 – site internet de la préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> – Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>



PRÉFET DU BAS-RHIN

- de respecter les distances de sécurité et les limitations de vitesse, sans oublier les feux rouges et les règles de priorité ;
- de signaler ses actions et se rendre visible (utilisation du clignotant, port du gilet jaune) ;
- de traverser la route sur les passages protégés prévus à cet effet et de respecter les piétons engagés sur ces passages.

Les conducteurs de deux-roues motorisés représentent près de la moitié des blessés graves et un quart des décès sur les routes françaises. La majorité des accidents à moto se produit lorsque le motard se sent en confiance, de jour, par beau temps et en rase campagne. Aussi l'arrivée du printemps, est-elle l'occasion de mettre en évidence les bons comportements à adopter.

Sur la route, l'anticipation est un allié précieux aussi est-il important de se méfier des endroits où il risque d'y avoir un conflit d'usagers (carrefours, intersections, passages, sorties de chemin, carrefours à sens giratoire) et de rester vigilant à l'égard des autres usagers (importance des rétroviseurs).

Les capacités d'accélération des motos sont bien supérieures à celle des voitures. Savoir les modérer permet de ne pas surprendre les automobilistes en surgissant brusquement dans la circulation.

Le respect des règles de dépassement est à ce titre également primordial et chaque véhicule doit rouler à la place qui lui est réservée. La circulation inter-files qui consiste à circuler entre les files de véhicules à l'arrêt ou roulant à vitesse réduite dans un trafic dense et congestionné n'est actuellement pas autorisée par le code de la route (elle est cependant mise en œuvre, à titre expérimental, sur les routes de 11 départements -aucun dans le Grand-Est-, depuis le 1er février 2016).

La conduite en cas d'intempéries est particulièrement risquée pour les conducteurs de deux-roues motorisés et nécessite la plus grande des vigilances comme la juste adaptation de la conduite. Mieux vaut ainsi éviter de rouler dans les flaques d'eau, sur les plaques d'égouts et les marquages au sol en cas de pluie.

En cas de grand vent, le deux-roues motorisé risque à tout instant de dévier de sa trajectoire et de venir heurter un obstacle ou un usager : il convient alors de réduire sa vitesse, et d'être particulièrement vigilant lors de dépassements (de poids lourds notamment) et augmenter les distances de sécurité.

Réduire sa vitesse, conduire bien à droite, être visible en allumant les feux de croisement ou de brouillard et porter des vêtements clairs ou un gilet jaune (dont la présence dans l'un des rangements du véhicule est obligatoire depuis le 1er janvier 2016) sont des enfin des gestes de sécurité indispensables en cas de brouillard.

Pour conclure, l'absence de carrosserie des motos et scooters doit être compensée par une tenue vestimentaire adaptée et homologuée, conçue pour protéger. En été comme en hiver, elle est la seule à pouvoir limiter les risques de blessures graves en



PRÉFET DU BAS-RHIN

cas de chute, de choc ou de glissade. Le port d'une veste et d'un pantalon, de gants (bientôt obligatoire) et de chaussures, renforcés en plus du casque (obligatoire), permet de minimiser le risque de fractures, de contusions, lésions, ou encore de graves brûlures par abrasion.

Toutes les informations relatives aux équipements et aux critères de choix sont disponibles sur le site de la Sécurité Routière : www.securite-routiere.gouv.fr.

Bilan de l'opération de sécurité routière du week-end de l'Ascension 2016

747 effectifs du Groupement de Gendarmerie, de la Direction départementale de la Sécurité publique et des CRA Alsace-Lorraine ont été engagés pour l'opération de sécurité routière du week-end de l'Ascension 2016.

L'opération a abouti au constat de **1953 infractions** qui se répartissent en 1098 infractions concernant la vitesse, 115 infractions liées à l'alcool, 16 infractions liées aux stupéfiants et 724 infractions relevant d'une autre catégorie.

En raison du grand nombre d'infractions et de comportements à risques constatés lors du week-end de l'Ascension, de nouveaux contrôles auront lieu lors du week-end prolongé de la Pentecôte du 14 au 16 mai 2016.